Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres excusés ou absents	5
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	15

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUILLET 2025 A 19 H 00

Étaient présents :
Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Jean-Luc EMIN, Maire, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.

Excusé (e) ou absent (e) s :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE), Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET).

Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme Delphine MAURAND

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0725-01	Unanimité 15 votants	**Extension de la salle polyvalente :** Lot N° 07 – Menuiseries - « LES MENUISIERS DE L'AIN » - Avenant négatif N° 1 pour une réduction de la dépense de 996.00 € T.T.C. par rapport au marché initial	22 juillet 2025
DELIB-0725-02	Unanimité 15 votants	**Logiciel mairie :** Evolution du logiciel E-Magnus vers We-Magnus	22 juillet 2025
DELIB-0725-03	Unanimité 15 votants	**Subvention :** Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Sauvegarde du Patrimoine pour le financement d'une manifestation à l'occasion du cinquantenaire de l'association	22 juillet 2025
DELIB-0725-04	Unanimité 15 votants	**Plan communal de Sauvegarde :** Approbation	22 juillet 2025
DELIB-0725-05	Unanimité 15 votants	**Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain », sur les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-sur-AIN, CHATILLON-La-PALUD et VILLIEU-LOYES-MOLLON :** Avis du Conseil Municipal sur ce document	22 juillet 2025
DELIB-0725-06	Unanimité 15 votants	**Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité :** création d'un poste d'assistante administrative à temps non complet 18/35ème	28 juillet 2025

DELIB-0725-07	Unanimité 15 votants	**Décision modificative :** Transferts de crédits entre articles de la section de fonctionnement	22 juillet 2025

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 21 juillet 2025 numérotées DELIB-0725-01 à DEL-0725-07

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Delphine MAURAND	

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-01-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET) et Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Objet de la Délibération
Delib-0725-01

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération :
Extension de la salle communale
Avenant n° 1 au marché Lot n° 07 – MENUISERIES

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avancement des travaux réalisés par l'entreprise « LES MENUISERIES DE L'AIN », plusieurs éléments ont été modifiés par rapport au marché initial notamment :

- des travaux en moins portant sur la fourniture de bloc porte, plateau stratifié, cimaise bois, séparation urinoir, miroir...

- des travaux en plus : Occulus, protection SMP décochoc, plus-value sur poste 4.2 meuble bar (plateau lamellé collé chêne au lieu du plateau stratifié)....

Le Maire indique que ces différentes modifications conduiront à établir un avenant n° 1 au marché et présente le devis de l'entreprise « LES MENUISERIES DE L'AIN » qui s'élève à – 830.00 € H.T. soit – 996.00 € T.T.C. au montant initial.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-01-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **VALIDE** le devis négatif qui conduit à une réduction du marché pour la somme de 830.00 € H.T. soit 996.00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 au marché du Lot n° 07 – MENUISERIES de l'entreprise « LES MENUISERIES DE L'AIN »,

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 21 juillet 2025

MAIRIE DE DRUILLAT 01160 - AIN

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-02-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET) et Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Objet de la Délibération
Delib-0725-02

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération :
Logiciel Mairie - Evolution du logiciel e-Magnus vers WeMagnus

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le secrétariat utilise actuellement le logiciel Berger-Levrault (version e-Magnus) pour les domaines suivants :
- la gestion financière,
- la paie et ressources humaines,
- Services à la population (état civil, élections, etc.)

Projet d'évolution :
Une nouvelle version, nommée **WeMagnus,** est proposée.

Cette version présente plusieurs avantages :
- Plus besoin d'installation locale : le logiciel n'est plus hébergé sur un disque dur (suppression du poste maître), ce qui améliore la fluidité et la rapidité pour l'ensemble des utilisateurs.
- Connexion directe via internet,
- Données hébergées dans un **datacenter situé en France**, garantissant leur sécurité.
- Suppression de l'outil **BL Connect** pour les liaisons Chorus et DSN, devenu inutile avec cette version.
- **Berger-Levrault** prend en charge la reprise et la migration des données ainsi que le paramétrage du nouveau système.

Comparatif des coûts :

- Version actuelle : coût total annuel :		**3 626.34 € T.T.C.**
E-magnus	2 777.96 € H.T. soit	3 333.56 € T.T.C
BL connect	243.98 € soit H.T. soit	292.78 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-02-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Nouvelle Version :

WeMagnus Mairie Pack Standard (abnt 3 ans) :	3 110.00 € H.T. soit 3 732.00 € T.T.C./an
Formation (2 jours)	1 960.00 € H.T. soit 2 352.00 € T.T.C.

Ecart annuel (hors formation) : la nouvelle version entraîne une augmentation de 105.66 € T.T.C. par an.

En résumé : l'évolution vers la version WeMagnus représente une amélioration significative en termes de performance, sécurité et simplicité d'utilisation. La suppression du poste maître et de BL Connect, ainsi que l'hébergement des données dans un datacenter français, assurent une meilleure accessibilité et une continuité de service optimisée.
Bien que cette nouvelle version engendre un léger surcoût annuel de 105.66 € T.T.C., celui-ci reste raisonnable au regard des avantages apportés. Par ailleurs, la formation de deux jours permettra une prise en main rapide et efficace de l'outil par les agents du secrétariat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :
VALIDE :

- La migration vers le logiciel **WeMagnus – Pack Standard** pour un abonnement d'une durée de trois ans au tarif énoncé ci-dessus (3 732.00 € T.T.C. annuels),
- La commande de **la formation de 2 jours** pour accompagner la mise en œuvre (au prix de 2 352.00 € T.T.C.)

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 21 juillet 2025

MAIRIE DE DRUILLAT
01160 - AIN

Le Maire,

Jean-Luc ZMIN.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-03-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

Objet de la Délibération
Delib-0725-03

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération :
Attribution d'une subvention exceptionnelle à la SAUVEGARDE DU PATRIMOINE pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion du cinquantenaire de l'association

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE fête son cinquantenaire et souhaite, à cette occasion, organiser une fête, le samedi 2 août prochain.
Celle-ci n'ayant que peu de disponibilités financières, sollicite une subvention communale exceptionnelle de 700.00 € et fournit un budget prévisionnel pour une dépense de 2 650.00 € étant précisé que l'association a obtenu une subvention de 1 000.00 € de la part de Grand Bourg Agglo et pourrait obtenir 300.00 € de la part du Conseil Départemental.
Les recettes dégagées par cette manifestation reposeront uniquement sur la buvette, une tombola, des stands de jeux...
L'association précise dans sa demande que son but étant non lucratif, cette subvention serait uniquement destinée à équilibrer les comptes de cette manifestation.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-03-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de **700.00 € à la SAUVEGARDE DU PATRIMOINE** pour lui permettre d'équilibrer ses comptes dans le cadre de l'organisation d'une fête pour le cinquantenaire de l'association.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 21 juillet 2025

MAIRIE DE DRUILLAT
01160 - AIN

Le Maire,

Jean-Luc EVAIN.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-04-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

Objet de la Délibération
Delib-0725-04

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet :
Approbation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE était en cours de rédaction depuis plusieurs années.
Ce document a été finalisé dernièrement et a été transmis dans son intégralité à l'ensemble des élus préalablement à cette séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **VALIDE** le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE tel qu'il lui a été présenté et autorise son dépôt en Préfecture.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 21 juillet 2025

MAIRIE DE DRUILLAT 01160 - AIN

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB 0725 05 DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

Objet de la Délibération
Delib-0725-05

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet :
Consultation du Conseil Municipal sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain » sur les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON LA PALUD ET VILLEU-LOYES-MOLLON

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain » sur les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON-LA-PALUD et VILLIEU-LOYES-MOLLON, est en cours d'élaboration depuis plusieurs mois et a donné lieu à plusieurs réunions de travail à la mairie, ou dans d'autres communes concernées avec les services de l'Etat en charge de ce dossier.
Le mail contenant les liens de téléchargement des différentes pièces constitutives a été transmis à l'ensemble des élus le 11 juillet dernier.
Les conseils municipaux, comme divers autres services, sont invités à émettre un avis, dans le délai de deux mois à compter de la réception du courrier du 24 juin.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **DELIVRE** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « Côtière de l'Ain » sur les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON-LA-PALUD et VILLIEU-LOYES-MOLLON,

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 21 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-06B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

A I N

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 21 JUILLET 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE et Séverine BRESSAND
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.
EXCUSÉ(E)S :
Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE)
Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Objet de la Délibération
Delib-0725-06

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet :
Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

LA SEANCE OUVERTE,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante **le 18 novembre 2024,**

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps non complet d'assistante administrative relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs (18/35ème) pour les motifs suivants :

Le Maire explique :

- qu'en raison du futur départ en retraite au 31 décembre 2025, de Mme Marie-Hélène EMEYRIAT, occupant un poste à temps complet de secrétaire générale de mairie au grade d'attaché (filière administrative – Cadres des Adjoints Administratifs principaux et/ou des rédacteurs, et/ou des attachés),
- que Mme Nadège RAVET occupant actuellement le poste de secrétaire administrative polyvalente à temps complet passera au 1er janvier 2026 secrétaire générale de mairie au grade rédacteur principal de 1ère classe (filière administrative – Cadres des Adjoints Administratifs principaux et/ou des rédacteurs, et/ou des attachés), il convient de préparer la future organisation du secrétariat,

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-06B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

Il propose de créer un poste d'assistante administrative à temps non-complet 18/35ème, cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs à compter du 1er décembre 2025 afin de seconder Mme Nadège RAVET et d'organiser un doublage avant le départ de Mme Marie-Hélène EMEYRIAT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire
- **PROPOSE la création d'un poste d'assistante administrative à temps non complet – 18/35ème**, cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs **à compter du 1er décembre 2025**,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter **du 1er décembre 2025,**
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,
Le 21 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

MAIRIE DE DRUILLAT
01160 - AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-06B-DE
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	**LIBELLE EMPLOI** Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine	**CADRE D'EMPLOIS**	**Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8**	**POSTES POURVUS**	**POSTES VACANTS**	**DUREE TEMPS DE TRAVAIL**
Administratif	**Secrétaire générale mairie** Délibération du 04/12/1984	Attaché, Rédacteur ou adjoint administratif principal	Non	1	0	TC
	Secrétaire polyvalente Délibération n°1124-06 du 18/11/2024	Rédacteur ou adjoint administratif	Oui	1	0	TC
	Assistante administrative Délibération n°0725-06 du 21/07/2025	Rédacteur ou adjoint administratif	Oui	0	1	TNC (18/35ème)
Services techniques	**Agent technique polyvalent** Délibération n° 1117-09 du 27/11/2017	Technicien	Oui	1	0	TC
	Agent technique polyvalent Délibération n° 1013-02 du 21/10/2013	Adjoint technique	Oui	1	0	TNC (20/35ème)
Ecole	**ATSEM** Délibération n° 0519-09 du 13/05/2019	ATSEM	Oui	1	0	TNC (31h23 soit 31.38/35ème)
	ATSEM Délibération n°0618-07 du 18/06/2018	ATSEM	Oui	1	0	TNC (24h30 soit 24.50/35ème
Ecole et Services périscolaires	**Agent d'animation** Délibération n° 0614-09 du 16/06/2014	Adjoint d'animation	Oui	0	1	TNC (29h26 soit 29.43/35ème)
	Agent d'animation Délibération n° 0618-07 du 18/06/2018	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (23h52 soit 23.86/35ème)
	Agent d'animation Délibération n° 0720-12 du 06/07/2020	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (12h44 soit 12.73/35ème)
	Agent d'animation Délibération n°0618-07 du 18/06/2018	Adjoint d'animation	Oui	1	0	TNC (07h10 soit 7.16/35ème)

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-07-BF
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

01151	COMMUNE DE DRUILLAT - BUDGET COMMUNAL	DM 2025
Code INSEE	Commune	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre 0	Pour 15
Date de convocation :	11/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-luc EMIN, Maire.

Objet : DELIB-0725-07 : Mouvements de crédits dépenses de fonctionnement. Augmentation des comptes 6156 de 400.00 € et 618 de 2400.00 € concernant l'installation de la nouvelle version comptable WeMagnus et du compte 65741 de 1 000.00 € pour une subvention de fonctionement au ménage attribuée à Mme GONZALEZ Y DUQUE. Diminution du compte 61524 d'un montant de 3 800.00 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	3 800.00 €	
D 6156 : Maintenance		400.00 €
D 618 : Divers services extérieurs		2 400.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 800.00 €**	**2 800.00 €**
D 65741 : Subventions de fonctionnement aux ménages		1 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		**1 000.00 €**

Signataires :

BEGHELLI Dorian	
BRESSAND Séverine	
BUFFET Carole - excusée, pouvoir à M. Jérôme TRON	
CHANEL Patricia	
DEVOY Richard - excusé, pouvoir à Mme Séverine BRESSAND	
DOLE Christine	
DOYONNAS Laurence	
EMIN Jean-Luc	
GALLET Robert	
JANTON Catherine - excusée, pouvoir à M. Robert GALLET	
MAURAND Delphine	
MEYER Michel - excusé, pouvoir à M. Michel PAGE	
MICHON Céline - excusée, pouvoir à Mme Christine DOLE	
PAGE Michel	
TRON Jérôme	

Certifié exécutoire par Jean-luc EMIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/07/2025 et de la publication le 22/07/2025.

A Druillat, le 22/07/2025.

Accusé de réception en préfecture
001-210101515-20250721-DELIB-0725-07-BF
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

01151 Code INSEE	COMMUNE DE DRUILLAT - BUDGET COMMUNAL Commune	DM 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE DRUILLAT 01160 AIN

Le Maire,

Jean-Luc EMIN